



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

REUNION PUBLIQUE DU 07 JUILLET 2021 RENCONTRE AVEC LES HABITANTS DE SAINT NICOLAS

Présents Municipalité : Jean Marc PEILLEX, Véronique CLEVY, Déborah TARABUSO, Stacy LOPEZ, Lionel CANON, Marie Christine DAYVE, Alain DELACHAT.

Services municipaux : Pauline BOUVIER, Gwendoline JAGOT, Marc SIROP, Didier JOSEPHE, Laurent CLAUDEL.

En préambule de ce temps d'échange, Monsieur le Maire remercie la présence de chacun et souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes.

Cette première réunion publique du mandat, signe le retour des échanges directs avec la population au rythme de tous les 6 mois au Fayet, à Saint-Nicolas et au bourg. Habituellement pour ce qui concerne Saint Nicolas, ce temps d'échanges est poursuivi par la tenue du Conseil municipal sur place.

Sur ce point, Monsieur le Maire indique qu'à la suite du contentieux avec Monsieur Duffoug et la précision du tribunal administratif qui rappelle l'obligation de tenues des assemblées plénières dans la salle de la mairie et non ses annexes, le Conseil municipal se tiendra dans la salle consulaire et non dans la salle communale de Saint Nicolas.

Depuis l'installation du nouveau conseil municipal en mai 2020, plusieurs dossiers ont été menés au profit du village de Saint Nicolas.

Agrandissement du cimetière :

Des remerciements sont adressés à la famille LAMY qui a accepté de céder une partie de son terrain pour l'agrandissement du cimetière. La veine rocheuse qui se situe à cet emplacement a nécessité une adaptation technique du programme et a prolongé la durée du chantier prévue initialement. Ainsi, l'inauguration programmée ce jour a dû être annulée.

Trottoir propriété PENZ :

Suite à l'accrochage régulier de l'avant toit de la propriété PENZ par des camions ou bus, la municipalité a réalisé un trottoir le long de cette propriété. Le déplacement piétonnier s'en trouve plus sécurisé et le partage des espaces avec le flux de circulation plus cohérent.

Tri sélectif :

De nouveaux Mollocks ont été installés sur le parking Sud de Saint Nicolas et une nouvelle haie arbustive plus dense a été installée en périphérie pour délimiter le site entre le parking voiture et cette zone de tri des déchets. Par ailleurs de nouveaux lampadaires munis d'éclairage à leds ont été installés sur ce secteur. A la demande de plusieurs habitants, il est demandé que les horaires de la déchetterie soient apposés sur les Mollocks et que les eaux de ruissellement sur le site des Chattrix soient canalisées.

Piste de ski de randonnée :

La fermeture cet hiver des remontées mécaniques pour cause de pandémie a permis de mettre en lumière la pratique du ski de randonnée. Après échanges avec les socio-professionnels de Saint Nicolas, un nouvel itinéraire a été identifié entre les Chattrix et Porcherey. La mise en place de ce sentier passe par l'envoi à chaque propriétaire d'une demande d'autorisation de passage. Monsieur le Maire précise que cette autorisation formelle des propriétaires n'est pas une obligation, puisque la loi montagne permet la traversée hivernale sur neige des



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

propriétés. Certains propriétaires ont refusé ce passage, ce qui révèle la faible intégration de l'esprit de la montagne.

Accès au Plateau de la Croix :

Suite à l'absence de remontées mécaniques cet hiver, une navette a été mise en place en urgence pour régler les questions de circulation sur la route d'accès au Plateau de la Croix et du stationnement restreint au point haut. En une journée, les transport Borini, prestataire de la Commune ont mis en place ce circuit, avec 3 navettes, ce qui a permis le désengorgement de ce secteur et le transport de 14 000 personnes en trois semaines.

Navettes estivales :

Face aux nouvelles modalités de déplacements, la commune a choisi de réinterroger l'ensemble de ces circuits et leur périodicité. De ce fait, cet été de nouveaux horaires seront mis en place.

Ainsi deux navettes supplémentaires rejoindront Saint Nicolas depuis le parking du DMC. De même un nouveau circuit est testé entre le parking du DMC et le parking de la Gruvaz pour désengorger ce parking de proximité qui pose des difficultés de sécurité.

Télesiège du centre du village :

La modification de cet appareil était programmée en 2031 dans le cadre de la Concession des remontées mécaniques avec la STBMA. Après proposition du concessionnaire, il est envisagé un renouvellement en 2025 avec une transformation du télesiège en télépulsé, rendant ce transport compatible avec le transport public et donc son utilisation en dehors d'un usage tout ski.

Par ailleurs, il s'agit également de penser les accès aux portes d'entrée du domaine autrement qu'en voitures individuelles, par l'utilisation de transports publics propres.

Restauration des Chapelles :

Depuis le printemps, la municipalité restaure les 5 chapelles de la rive gauche du Bonnant dont celle de Véroce. La livraison de ce programme de travaux s'effectuera à l'automne 2021. Les chapelles de la rive droite du Bonnant seront engagées en 2022. Monsieur le Maire remercie la Région AURA pour son soutien à ce programme, ainsi que le don financier de la famille GOMBAULT.

Musée d'arts sacrés :

Un travail a été engagé avec le Conseil en Architecture, urbanisme et Environnement (CAUE) sur la scénographie et le renforcement de l'activité de salle d'exposition temporaire au 1^{er} étage. De plus, le changement de dénomination du lieu est également envisagé.

Scierie du Tarchet :

La famille CHAPPOT a fait don à la Commune de Saint Gervais de la scierie du Tarchet. Une réflexion sur sa mise en valeur et le confortement du bâti est en cours de réflexion avec le CAUE. Monsieur le Maire remercie à nouveau la famille CHAPPOT pour ce don qui permet le maintien dans le patrimoine public de la mémoire de la vie économie en montagne.

Accès à la fibre :

Pour répondre à une question de l'assemblée, Monsieur le Maire précise qu'actuellement les travaux portés par le Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique (SYANE) permettent la construction de la colonne vertébrale de ce réseau. Certains secteurs seront mutualisés par l'utilisation de réseaux préexistants d'opérateurs privés.

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE

+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com

Bureau d'Etat Civil du Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64

Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

Accès à la téléphonie mobile :

Pour permettre un accès à la téléphonie mobile, l'installation d'un nouveau mât est nécessaire, car celui situé en contrebas du village ne permet pas une couverture cohérente. Face à l'absence de solution sur des terrains privés, la municipalité envisage en lien avec la Direction des Affaires Culturelles (DRAC) et l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), l'installation des antennes dans le clocher de l'église.

Terrain de sports

Suite au risque d'éboulement au-dessus du terrain de sports, cet espace de jeux est fermé. Des démarches sont entreprises avec le propriétaire pour régler cette question de sécurité.

Réponses aux questions du public :

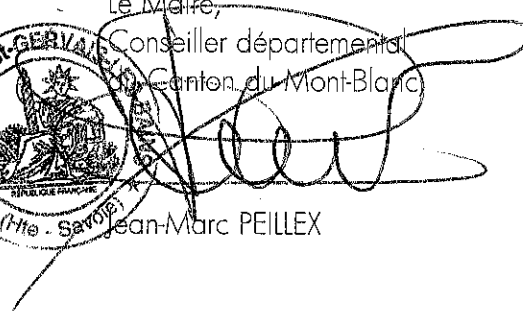
L'effacement du réseau électrique du Nant Blanchet sera intégré au prochain chantier d'enfouissement.

Le fauchage des bas-côtés a été décalé pour cause de météo pluvieuse. De plus, le rythme de fauche a été revu pour permettre une floraison tardive. Le rythme de passage s'en trouve donc diminué.

La réglementation des bruits de voisinage que ce soit pour les travaux domestiques (tonte, travaux), mais également sur les véhicules (quads, motos), relèvent de la responsabilité de la gendarmerie.

La pose du panneau d'indication au Plateau de la Croix doit être posé par les services

Le Maire,
Conseiller départemental
Canton du Mont-Blanc



MAIRIE DE SAINT-GERVAIS
74 (Hte - Savoie)

Jean-Marc PEILLEX